

PMRA APPROVED LABEL, JB
2023-01-03, Sub. No. 2022-6209

Contenant

GROUPE	14	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

INSIGHT LIQUID SC HERBICIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

SUSPENSION

avec TERGEO® Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR 1) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, ET LE BLÉ DE PRINTEMPS, 2) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS DANS LE SOJA, ET 3) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN POSTLEVÉE DANS LES JACHÈRES ET LES ZONES NON EN CULTURE.

PRINCIPE ACTIF : TIAFÉNACIL 339 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34689 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml – 200 L

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
1-800-960-4318

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide s'infiltré dans ces derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection

individuelle (l'ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

INSIGHT LIQUID SC HERBICIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

SUSPENSION

avec TERGEO® Active

UN HERBICIDE DE CONTACT NON SÉLECTIF POUR 1) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, ET LE BLÉ DE PRINTEMPS, 2) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN PRÉSEMIS DANS LE SOJA, ET 3) LE TRAITEMENT DE CONTACT EN POSTLEVÉE DANS LES JACHÈRES ET LES ZONES NON EN CULTURE.

PRINCIPE ACTIF : TIAFÉNACIL 339 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,019 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 34689
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml – 200 L

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
1-800-960-4318

TERGEO est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltd.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les réutiliser.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans ces

derniers. Puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever. Bien se laver et mettre des vêtements propres dès que possible. L'ÉPI doit être lavé séparément et entreposé à l'écart des autres vêtements.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les zones non cultivées, **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter qu' Insight Liquid SC Herbicide est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Insight Liquid SC Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Insight Liquid SC Herbicide ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des

mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318.

MODE D'EMPLOI

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le distributeur en composant le 1-800-960-4318. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'UTILISATION :

Insight Liquid SC Herbicide est un herbicide de contact non sélectif (brûlage) utilisé pour supprimer ou réprimer certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles émergées qui mesurent moins de 12,5 cm de hauteur.

- Insight Liquid SC Herbicide doit être appliqué avec un adjuvant pour un traitement de contact optimal (consulter la section sur les adjuvants pour obtenir des détails).
- Il est essentiel d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées pour leur suppression. Une mauvaise couverture des mauvaises herbes ciblées, une technique d'application inadaptée ou une application sur des mauvaises herbes matures, grandes (plus de 12,5 cm), stressées ou tondues entraînera une suppression inacceptable des mauvaises herbes.
- Le traitement de contact peut être ralenti ou diminué par temps nuageux, de brouillard ou une température plus fraîche, ou lorsque les mauvaises herbes poussent dans des conditions de sécheresse ou de stress.

Insight Liquid SC Herbicide se détériore rapidement après l'application. Par conséquent, Insight Liquid SC Herbicide n'a aucune activité résiduelle sur les mauvaises herbes qui n'ont pas encore émergé.

Renseignements sur le mode d'action :

Insight Liquid SC Herbicide est un herbicide du groupe 14 (WSSA/HRAC) et est rapidement absorbé par le tissu végétal vert sensible et émergé qui pousse activement. Lorsque Insight Liquid SC Herbicide est absorbé par le tissu végétal vert, l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO) entraîne une sécheresse et une disparition rapides du tissu végétal. Les signes de chlorose et de nécrose apparaissent en général dans les heures suivant l'application et les mauvaises herbes sensibles meurent en quelques jours.

Renseignements sur la tolérance des cultures :

Les cultures inscrites sur cette étiquette sont tolérantes à Insight Liquid SC Herbicide lorsqu'il est appliqué selon les consignes figurant sur l'étiquette et dans des conditions environnementales normales.

- Des conditions de croissance stressantes peuvent endommager les cultures.
- Les dommages se produiront si Insight Liquid SC Herbicide est appliqué en postlevée (sur le dessus) des cultures.
- Dans les champs où les fermetures des rangées sont insuffisantes (au cours de la plantation) ou le sol se fissure souvent, les préposés à l'application doivent être attentifs lorsque la culture émerge dans une rangée de plantation ouverte ou dans les fissures du sol. Si Insight Liquid SC Herbicide est appliqué lorsque les cultures sont émergées dans des rangées de plantation ouvertes ou dans des fissures du sol (entre les parois du sol), Insight Liquid SC Herbicide pourrait entrer en contact avec les cultures et les endommager.
- En application dirigée postlevée (cultures vivaces), Insight Liquid SC Herbicide endommagera les cultures si la solution pulvérisée se déplace vers le couvert végétal.

Renseignements sur la culture alternée :

Les cultures peuvent être semées selon le tableau suivant qui indique l'intervalle de temps requis après la dernière application d' Insight Liquid SC Herbicide.

Culture	Taux de Insight	
	Produit g/ha (g p.a./ha)	
	74 (25,1)	148 (50,2)
	Jours après l'application	
Maïs de grande culture	0	0
Blé de printemps	0	0
Soja	14	14
Toutes les autres cultures de rotation	270	270

INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DU PRODUIT ET À L'UTILISATION SUR LES CULTURES :

Insight Liquid SC Herbicide est homologué pour : 1) le traitement de contact des présemis et des prélevées dans le maïs de grande culture et le blé de printemps; 2) le traitement de contact des présemis dans le soja; et 3) le traitement de contact des postlevées dans les jachères et les zones non en culture.

Insight Liquid SC Herbicide n'est pas homologué pour les applications aériennes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Mauvaises herbes supprimées :

Insight Liquid SC Herbicide appliqué à raison de 74 à 148 ml de produit par hectare (25,1 à 50,2 g p.a. par hectare) + un adjuvant (voir la section sur les adjuvants) assurera la répression (R) ou la suppression (S) en début de saison des espèces de mauvaises herbes suivantes inscrites aux tableaux 1 et 2:

Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges contrôlées ou supprimées avec Insight Liquid SC Herbicide

Nom commun	Nom scientifique	Insight Liquid SC Herbicide (25,1 à 50,2 g p.a./ha)
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>	S
Kochia à balais	<i>Bassia scoparia</i>	S
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	S
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	S
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>	R
Soude roulante	<i>Salsola tragus</i>	S
Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>	S
Amarante tuberculée	<i>Amaranthus tuberculatus</i>	R
Canola spontané	<i>Brassica rapa</i>	S

Tableau 2. Herbes contrôlées avec Insight Liquid SC Herbicide

Nom commun	Nom scientifique	Insight Liquid SC Herbicide (25,1 à 50,2 g p.a./ha)
Avoine des champs	<i>Avena fatua</i>	S

Utiliser une dose plus élevée dans la gamme de doses pour les infestations de mauvaises herbes denses et/ou mures.

Maïs de grande culture

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact de présemis	74 à 148	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression. • Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible. • Prévoir deux semaines entre les traitements.

		<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.
Traitement de contact de prélevée	74 à 148	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression. • Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible. • Prévoir deux semaines entre les traitements. • Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.

Jachères

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact postlevée (généralisé)	74 à 148	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression. • Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible. • Prévoir deux semaines entre les traitements. • Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou matures.

Zones non en culture

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact postlevée (généralisé)	74 à 148	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.• Prévoir deux semaines entre les traitements.• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.

Soja

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact de présemis	74 à 148	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.• Prévoir deux semaines entre les traitements.• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.• NE PAS semer moins de 14 jours après l'application.

Blé de printemps

La dose maximale d'une seule application est de 148 ml de produit par hectare (50,2 g p.a. par hectare). Ne pas dépasser 148 ml de produit par hectare par année civile (50,2 g p.a. par hectare par année civile).

Calendrier d'application	Gamme de taux (ml de produit/ha)	Renseignements supplémentaires et restrictions
Traitement de contact de présemis	74 à 148	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.• Prévoir deux semaines entre les traitements.• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.
Traitement de contact de prélevée	74 à 148	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer par pulvérisation généralisée au moyen d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel à basse pression.• Régler la pression de pulvérisation et la hauteur de la rampe selon les recommandations du distributeur de la buse; cependant, NE PAS dépasser 60 cm de hauteur au-dessus de la cible.• Prévoir deux semaines entre les traitements.• Utiliser une dose plus élevée pour les infestations de mauvaises herbes denses ou mures.

SUPPORT DE PULVÉRISATION :

Toujours utiliser de l'eau propre (sans boue ni argile) lors de l'application d' Insight Liquid SC Herbicide.

VOLUME DE PULVÉRISATION :

Le volume de pulvérisation minimal pour l'application d' Insight Liquid SC Herbicide est de 100 litres de solution de pulvérisation finale par hectare. Utiliser des volumes de pulvérisation plus élevés sur des populations de mauvaises herbes denses ou de mauvaises herbes plus importantes.

CHOIX DE BUSES :

L'utilisation d'une buse à jet plat permettra l'application d' Insight Liquid SC Herbicide la plus efficace. Il est recommandé que le préposé à l'application choisisse une buse qui produise des gouttes moyennes et grosses.

CALENDRIER ET TAUX D'APPLICATION :

Pour connaître le calendrier et les doses d'application d' Insight Liquid SC Herbicide, consulter les consignes propres à chaque utilisation.

ADJUVANTS :

Toujours utiliser une huile végétale méthylée à 1 % v/v (1 litre par 100 litres de volume de pulvérisation) du volume de pulvérisation final lors de l'application d' Insight Liquid SC Herbicide, ou l'efficacité sera réduite.

MÉLANGE DU PULVÉRISATEUR :

Consignes relatives au mélange et au chargement. Ne préparer que la quantité de mélange de pulvérisation nécessaire à l'application immédiate et éviter d'entreposer les mélanges de pulvérisation à base d' Insight Liquid SC Herbicide toute une nuit.

1. S'assurer que le système de pulvérisation est exempt de résidus issus des applications précédentes.
2. Remplir à moitié la cuve d'eau propre.
3. Activer le système de brassage de la cuve.
4. Ajouter la quantité requise d' Insight Liquid SC Herbicide et continuer à remuer jusqu'à ce que Insight Liquid SC Herbicide soit entièrement dispersé.
5. Ajouter les adjuvants de pulvérisation requis pendant le remplissage de la cuve.

Continuer de remuer pendant le mélange et l'application.

ÉTALONNAGE DU PULVÉRISATEUR :

L'équipement doit être régulièrement étalonné en fonction des indications du fabricant.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol..

Précautions spécifiques au produit

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION :

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des:			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuarien/marins d'une profondeur de:	Habitats terrestres :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Maïs de grande culture, soja, blé de printemps, jachère, zones non cultivées	1	1	1	4

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

NETTOYAGE DE LA CUVE DE PULVÉRISATION :

Nettoyer soigneusement l'équipement d'application en utilisant un détergent puissant ou un nettoyant de pulvérisation commercial conformément aux consignes du fabricant, puis rincer l'équipement trois fois avant et après l'application de ce produit.